

Métiers
de la sécurité privée

Prévention, Santé,
Sécurité en entreprise

121 rue de Mazières
18 000 BOURGES

02 48 70 23 26
contact@axone-formation.fr

www.axone-formation.fr

Durée formation: 21h minimum

Tarif: Nous consulter

Date: voir calendrier sur
www.axone-formation.fr
Les entrainements seront réalisés du
Lundi au Vendredi de 16h30 à 18h30

Lieu de la formation:
121 rue de Mazières 18000 BOURGES

Nombres de stagiaires: un minimum
de 3 stagiaires et 6 au maximum

**Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap:**
Toute demande sera étudiée
en interne au cas par cas afin
de vérifier la compatibilité
avec la formation

Délais d'inscription:
Prendre contact avec le bureau

**Moyens pédagogiques
& techniques**

- Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs, plateau technique
- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives
- Cas pratiques et mises en situation

PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT AGENT CYNOPHILE

OBJECTIFS

Le programme des entrainements des agents cynophiles est basé sur le programme pratique du MAC agent cynophile.

TEXTE RELATIF À LA CONVENTION COLLECTIVE

Brochure n° 3196 Convention collective nationale IDCC : 1351. – ENTREPRISES DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ AVENANT DU 11 JANVIER 2019 À L'ACCORD DU 5 MAI 2015 RELATIF AUX CONDITIONS D'EMPLOI D'AGENT DE SÉCURITÉ CYNOPHILE NOR : ASET1950459M IDCC : 1351.

Article 3

Maintien des compétences des agents de sécurité cynophile. Pour exercer leur activité, les agents de sécurité cynophile doivent être titulaires de la carte professionnelle spécifique à leur activité, en cours de validité, et répondre à toutes les conditions requises tant pour eux-mêmes que pour leur(s) chien(s), telles que prévues par la réglementation en vigueur.

Semestriellement, chaque entreprise inscrit et planifie l'équipe cynophile dans un organisme de formation disposant d'une autorisation d'exercer délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité (ci-après CNAPS), afin qu'elle y réalise un entraînement canin. Le volume horaire annuel minimal consacré à cet entraînement est de 21 heures par équipe cynophile. Le contenu du programme de formation est défini par la réglementation en vigueur sur le maintien et l'actualisation des compétences pour les activités cynophiles et est pris en compte dans le calcul des obligations légales nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle d'agent cynophile.

La réalisation de cet entraînement est attestée par la production d'une attestation délivrée à chaque séance par l'organisme de formation disposant de l'autorisation d'exercer du CNAPS. Le temps passé en formation est considéré comme temps de travail effectif et rémunéré comme tel. De ce fait, les agents de sécurité cynophiles bénéficient également de l'indemnité de transport prévue à l'article 7.2 mentionné à l'article 2 du présent accord.

PROGRAMME

MODULE 1 : OBÉISSANCE ET SOCIABILITÉ

7 heures

MODULE 2 : MAÎTRISE DU CHIEN DANS LE CADRE DE LA LÉGITIME DÉFENSE

7 heures

MODULE 3 : MODULE DÉTECTION DE PERSONNES ET OBJETS POUVANT PORTER PRÉJUDICE À LA SÉCURITÉ DES BIENS ET PERSONNES

7 heures